



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Ambition Europe

Lettre d'information de la délégation
Auvergne-Rhône-Alpes à Bruxelles



N°140 du 4 juillet 2022

UNE

RUBRIQUE DE RATTACHEMENT : TOUTES

AVIS AUX LECTEURS : LES OUTILS D'INFORMATION-COMMUNICATION DE LA RÉGION ÉVOLUENT



Retrouvez nos actualités et les appels à projets sur le site *L'Europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes*.

Crédit photo© Photo Région Auvergne Rhône-Alpes

Alors qu'un nouveau [site institutionnel de la Région](#) sera mis en ligne le 6 juillet prochain et qu'une refonte du site [L'Europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes](#) est prévue pour mise en service au cours du premier trimestre 2023, une réflexion est engagée sur la newsletter Ambition Europe. Une nouvelle formule devrait être proposée en lien avec le futur site *L'Europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes*. Cette édition est donc la dernière dans ce format. Dans l'intervalle, nous continuerons à alimenter la version actuelle du site *L'Europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes* ([actualités](#) et [appels à projets](#)) et vous invitons à le consulter régulièrement de même que le site de la Région. Toutes vos remarques et propositions sont les bienvenues. Si par ailleurs vous êtes intéressé à recevoir les lettres d'information thématiques préparées par la Délégation de la Région à Bruxelles (actualités législatives et opportunités de financement par thématique), veuillez nous contacter à l'adresse suivante : delegation.bruxelles@auvergnerhonealpes.fr

NOTRE RÉGION ET L'EUROPE

RUBRIQUE DE RATTACHEMENT : COOP TERR

LA TRANSFORMATION DIGITALE AU CŒUR DE L'ÉTAPE LYONNAISE DES PARTENAIRES DU PROJET CLUSTERIX 2.0



La Région, partenaire du projet CLUSTERIX 2.0, a en effet organisé, les 22 et 23 juin, un programme permettant à ses partenaires de découvrir le Campus Région du numérique et des projets régionaux d'intérêt dans le domaine de la transformation digitale des entreprises.

Crédit photo© [Photo libre de droits](#) (transmise par Céline Quester)

Une douzaine de représentants venus de Roumanie, de Hongrie, d'Autriche et d'Italie ont ainsi pu découvrir à la fois des projets soutenus par la Région Auvergne-Rhône-Alpes (comme [Textil'IA](#) et [l'Atlas des synergies productives](#)) et rencontrer des acteurs clés du numérique tels que le pôle de compétitivité [Minalogic](#), le cluster [Digital League](#), l'association [ENE](#) (Entreprise et Numérique)... Au cœur de leur déplacement, la visite du [Campus Région du numérique](#) leur a permis d'explorer comment organismes de formation, entreprises, organismes d'accompagnement des entreprises et clusters interagissent dans un même lieu dédié à la transformation digitale. Les exemples présentés en matière de double transformation environnementale et digitale, d'animation d'écosystème et d'accompagnement des entreprises sur le volet numérique ont particulièrement intéressé les partenaires qui repartent avec de nombreux contacts et des idées pour faire évoluer leurs politiques régionales en matière de digitalisation. Pour rappel, le projet [CLUSTER IX 2.0](#) est financé par le programme INTERREG Europe.

RUBRIQUE DE RATTACHEMENT : UE

RÉGIONS DE FRANCE PLAIDE POUR UNE PAC ADAPTÉE AUX TERRITOIRES À BRUXELLES



Les représentants agricoles des Régions françaises étaient présents à Bruxelles les 14 et 15 juin dans le cadre d'une réunion délocalisée de la Commission Agriculture, Alimentation, Forêt et Pêche de Régions de France.

Crédit photo© Photo Région Auvergne Rhône Alpes

Emmanuel Ferrand, conseiller délégué aux fonds européens agricoles de la Région Auvergne-Rhône-Alpes faisait partie de la délégation de Régions de France conduite par Loïc Chesnais-Girard, Président de la Commission Agriculture, Alimentation, Forêt et Pêche et Lydie Bernard, Présidente déléguée de cette commission. L'occasion d'aller à la rencontre de la Commission européenne et des parlementaires européens pour évoquer la mise en œuvre de la prochaine PAC à partir de 2023 et défendre, dans une vision de plus long terme, la nécessité d'une Europe agricole et alimentaire qui s'appuie sur ses territoires. La succession des crises - sanitaire, climatique et géopolitique - auxquelles sont confrontées les filières agricoles et alimentaires, conforte l'impératif de concilier la transition des systèmes agricoles et alimentaires avec le maintien de la production des matières premières agricoles sur le territoire de l'Union, pour préserver durablement la sécurité alimentaire européenne. Les élus régionaux ont plaidé pour une adoption rapide du Plan Stratégique National de la France pour 2023-2027 et appelé la Commission à maintenir le lien direct avec les Régions, autorités de gestion d'une partie du second pilier dans la mise en œuvre de la nouvelle programmation mais également dans la préparation de la PAC post 2027. Ils ont aussi alerté la Commission sur certains points problématiques des nouveaux règlements, notamment en matière de soutien aux investissements hydrauliques. Le déplacement a également permis de sensibiliser les élus sur les projets de règlements européens à venir sur les systèmes alimentaires durables et l'agriculture bas carbone, susceptibles d'impacter les politiques régionales.

RUBRIQUE DE RATTACHEMENT : COOP TERR

CONFÉRENCE FINALE DU PROJET MEDTECH4 EUROPE LE 15 JUIN À MILAN



Les partenaires du projet Medtech4 Europe, financé par le programme Interreg Europe, ont présenté les fruits de 4 ans de coopération sur les technologies médicales.

Crédit photo© Photo transmise par Sandrine Quester

Lancé en 2018, le [projet](#) a permis aux 8 régions partenaires de confronter leurs politiques de soutien à l'innovation, de partager des bonnes pratiques et de mettre en place de nouvelles solutions. La conférence finale du projet a eu lieu le 15 juin au siège de la Région Lombardie à Milan. Elle a rassemblé une centaine de participants et a été l'occasion de présenter les résultats du projet, comme la mise en place d'un showroom d'innovation dans la Région de Pecs en Hongrie, adapté de celui du CEA à Grenoble. Cet exemple illustre l'intérêt du transfert de pratiques entre partenaires afin d'accélérer le développement régional.

ACTUALITÉS

RUBRIQUE DE RATTACHEMENT : UE

PAQUET CLIMAT : LES DISCUSSIONS AVANCENT !



Après l'adoption des positions du Parlement européen sur plusieurs textes en plénière des 8 et 22 juin, le Conseil vient d'adopter à son tour sa position sur 7 textes clés du paquet Climat ou « fit for 55 », ouvrant la voie au lancement des négociations en trilogue avec le Parlement européen (PE).

Crédit photo@[Isabelle Blanchemain Flickr CC](#)

Le « Paquet Climat » présenté par la Commission européenne le 14 juillet 2021 vise à permettre à l'Union européenne de réduire ses émissions nettes de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 1990 et d'atteindre la neutralité climatique en 2050. A l'issue d'un Conseil Environnement marathon, la présidence française est parvenue in extremis le 29 juin matin à trouver un accord sur les 5 propositions législatives suivantes : la révision du système d'échange de quotas d'émission de l'UE (SEQE ou ETS en anglais), la révision du règlement sur la répartition de l'effort climatique entre les États membres dans les secteurs non couverts par le SEQE (RRE ou ESR en anglais), la révision du règlement sur les émissions et absorptions résultant de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (UTCATF ou LULUCF en anglais) intitulé « *règlement sur les puits de carbone* », la création d'un Fonds social pour le climat, et la fixation de nouvelles normes de performance en matière d'émissions de CO2 pour les voitures et les camionnettes. Le Conseil Energie du 27 juin avait par ailleurs adopté sa position commune sur les propositions de révision de la directive sur les énergies renouvelables (RED II) et de la directive sur l'efficacité énergétique (EED).

Concernant la **révision du système d'échange de quotas d'émission**, le Conseil valide l'objectif général de réduction des émissions de 61% d'ici 2030 (le PE souhaite 63%) pour les secteurs couverts par le SEQE ainsi que la proposition d'étendre le SEQE aux émissions du transport maritime, et s'accorde sur la création d'un système d'échange distinct (ETS bis) pour les secteurs du bâtiment et du transport routier en 2027 (le PE souhaite 2024). Les Etats membres se sont également entendus pour supprimer progressivement les quotas gratuits pour le secteur de l'aviation d'ici 2027. Par ailleurs, la disparition des quotas gratuits dans les secteurs liés au futur mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF ou CBAM en anglais) se fera à un rythme plus lent que proposé par la Commission (-30 % de quotas gratuits en 2030) avec le maintien de leur suppression totale en 2036 (le PE souhaite 2032).

Concernant la **révision du règlement sur le partage de l'effort**, le Conseil a validé l'objectif de réduction des émissions de GES de 40% par rapport à 2005 dans les secteurs non couverts par le SEQUE (agriculture, transport maritime national, déchets et petites industries) et conserve les objectifs nationaux fixés par la Commission.

Le Conseil entérine également la **création du fond social pour le climat** visant à compenser les impacts sociaux pour les ménages les plus vulnérables de l'extension du marché du carbone aux bâtiments et au transport routier. Les ministres ont trouvé un accord pour fixer son enveloppe à 59 milliards d'euros pour la période 2027 – 2032. 20 % des recettes de l'ETS bis abonderont ce fonds, à hauteur de 47,5 milliards d'euros, le reste étant financé par la vente de quotas.

Sur le règlement « LULUCF », le Conseil confirme l'objectif européen d'absorption de carbone fixé par la Commission à 310 millions de tonnes équivalent CO₂ en 2030 (soit une augmentation des absorptions d'environ 15%) et conserve les objectifs nationaux à l'horizon 2030 proposés par la Commission mais ajoute un mécanisme de flexibilité permettant d'adapter ces objectifs selon les impacts du changement climatique. Contrairement à ce que proposait la Commission, le Conseil exclut les émissions hors CO₂ de l'agriculture du champ du règlement.

Sur la **directive efficacité énergétique**, les Etats membres fixent un objectif contraignant de 36% d'efficacité énergétique pour la consommation d'énergie finale d'ici 2030 (contre 32,5% dans la législation en vigueur) avec une marge de flexibilité de 2,5% sur le calcul des contributions nationales. Dans le secteur public, la consommation d'énergie finale totale de tous les organismes publics cumulés devrait être réduite d'au moins 1,7% chaque année, avec une période transitoire de quatre ans. Les États membres seraient également tenus de rénover chaque année au moins 3% de la surface au sol des bâtiments appartenant à des entités publiques (hors logements sociaux).

Sur la **directive énergies renouvelables (ENR)**, l'orientation générale prévoit de fixer un objectif contraignant de 40% d'ENR dans le mix énergétique des Etats (contre 32% actuellement mais en deçà de l'objectif de 45% proposé par la Commission) assorti d'objectifs spécifiques dans les secteurs des transports, du chauffage et refroidissement ainsi que de l'industrie et des bâtiments. Les États membres fixent par exemple à 35% l'objectif de part d'énergie renouvelable dans l'hydrogène utilisé dans l'industrie d'ici 2030.

Sur le **règlement relatif aux performances des véhicules**, les Etats membres ont fixé un objectif de réduction des émissions de CO₂ d'ici 2030 à 55% pour les voitures neuves (50% pour les camionnettes) et 100% d'ici 2035 et validé la fin des véhicules thermiques en 2035.

Les négociations interinstitutionnelles entre le Parlement européen et le Conseil sur ces différents textes (hormis les directives EED et RED II sur lesquelles le PE ne s'est pas encore prononcé) devraient s'ouvrir après l'été. Plus d'info : [Communiqué de presse du Conseil](#) et [communiqué de presse du Parlement européen](#)

RUBRIQUE DE RATTACHEMENT : UE

NOUVELLE INITIATIVE « FAST-CARE »



Après l'adoption du dispositif CARE, la Commission a publié le 29 juin de nouvelles propositions pour tenir compte de l'impact de la guerre en Ukraine et faciliter la mise en œuvre des fonds de la politique de cohésion 2014-2020 et 2021-2027.

Crédit photo©[EU Civil Protection and Humanitarian Aid Flickr CC](#)

La [nouvelle initiative baptisée "assistance flexible aux territoires"](#) (FAST-CARE) proposée par la Commission vise d'une part à apporter un soutien supplémentaire en matière d'accueil et d'intégration des réfugiés et propose d'autre part des solutions pour combler le retard dans la mise en œuvre de certains projets relevant de la politique de cohésion (en raison de la pénurie de travailleurs, de l'augmentation du coût ou de la pénurie des matières premières etc...).

En vue de renforcer le soutien aux personnes déplacées, la Commission propose notamment d'étendre le taux de financement de l'UE à 100% aux priorités visant à promouvoir l'intégration socio-économique des ressortissants de pays tiers dans les programmes de la politique de cohésion jusqu'en 2024. 30 % de l'aide devrait par ailleurs être destinée aux autorités locales et aux organisations de la société civile compte tenu de leur rôle dans l'accueil des réfugiés. La proposition prévoit également une augmentation de l'aide forfaitaire destinée à couvrir les besoins fondamentaux des réfugiés de 40 € (montant prévu au titre de CARE) à 100 € par semaine et par personne, sur une durée maximale de 26 semaines. En outre, les dépenses liées à des opérations visant à relever les défis migratoires pourront désormais être déclarées rétroactivement en vue d'un remboursement, même si l'opération est déjà achevée et les programmes pourront soutenir des opérations en dehors du champ d'application géographique du programme, sans dépasser toutefois les frontières de l'État membre.

Par ailleurs, afin d'accélérer l'utilisation des fonds de la politique de cohésion, la Commission propose d'octroyer aux programmes FEDER/FSE un préfinancement supplémentaire de 0,5% (3,5 milliards d'EUR au niveau de l'UE) en 2022 et 2023 et de faciliter le phasage et le transfert de projets (d'un montant supérieur à 1 million €) programmés au titre de 2014-2020 et qui subissent des retards dans leur mise en œuvre en raison de la pénurie de matières premières et de main-d'œuvre ou de l'augmentation des prix, sur la programmation 2021-2027. La proposition doit encore recueillir l'accord des Etats membres et du Parlement pour une entrée en vigueur que la Commission souhaite rapide. Plus d'infos : cf. [communication](#) et [proposition de règlement FAST-CARE](#)

RUBRIQUE DE RATTACHEMENT : UE

LA COMMISSION DÉVOILE SON « PAQUET NATURE »



Après un report de plusieurs mois du fait de l'invasion russe en Ukraine, la Commission européenne a publié le 22 juin ses propositions législatives visant à protéger et restaurer les écosystèmes naturels ainsi qu'à réduire l'utilisation des pesticides chimiques d'ici 2030.

Crédit photo©Protec nature [SYGAL 93 Flickr CC](#)

Conformément aux objectifs des stratégies « Farm to fork » et Biodiversité, la [proposition de règlement pour un usage durable des pesticides » \(SUR\)](#) vise à remplacer la directive de 2009 sur l'utilisation durable des pesticides (SUD) et fixe l'objectif de réduire de 50% d'ici 2030 l'utilisation de pesticides chimiques et des risques associés. Cet objectif juridiquement contraignant au niveau de l'UE doit être décliné dans chaque État de manière différenciée. Les Etats membres sont chargés de définir eux-mêmes leur objectif de réduction selon une méthodologie qui prend en compte l'intensité de l'utilisation des pesticides et les efforts réalisés par le passé, un État ne pouvant pas définir un objectif de réduction inférieur à 35 %. La Commission confirme également l'interdiction d'utiliser des pesticides chimiques dans les « zones sensibles » et à moins de 3 mètres de ces zones dont elle élargit la définition (inclut non seulement les zones écologiquement sensibles telles que les zones Natura 2000 mais également les parcs et jardins publics, les terrains de jeux ou de sport, les sentiers publics. La Commission propose également de réviser les règles d'interventions de la PAC pour autoriser pendant 5 ans un soutien dérogatoire aux agriculteurs au titre des éco-régimes ou encore des mesures agroécologiques et des aides aux investissements du FEADER.

La seconde proposition clé est le [projet de règlement sur la restauration de la nature](#) qui vise à réparer les habitats en mauvais état et ramener la nature dans tous les écosystèmes (forêts, terres agricoles, écosystèmes marins, d'eau douce et urbains...). La proposition prévoit des objectifs juridiquement contraignants que les Etats devront décliner dans le cadre de « *Plans nationaux de restauration* » soumis sous deux ans à compter de l'entrée en vigueur du règlement. L'objectif de la Commission est de couvrir au moins 20 % des zones terrestres et marines de l'UE d'ici à 2030 par des

mesures de restauration de la nature et d'étendre ces mesures à tous les écosystèmes dégradés d'ici 2050 (soit 80 % des habitats européens). Les Etats membres devront également concentrer leurs efforts sur les écosystèmes qui présentent le plus grand potentiel de stockage du carbone ou de prévention des catastrophes naturelles, ainsi que sur les actions visant à inverser le déclin des pollinisateurs et la restauration des tourbières.

Ces textes doivent à présent être examinés et négociés par le Parlement européen et le Conseil, procédure qui pourrait durer jusqu'en 2024. Plus d'infos : [communiqué de presse de la Commission](#)

RUBRIQUE DE RATTACHEMENT : UE

BÂTIR L'EUROPE AVEC LES ÉLUS LOCAUX



A travers le projet "Construire l'Europe avec les élus locaux (BELC)", la Commission européenne se propose de doter les élus locaux et les autorités de l'Union d'outils adaptés pour un meilleur impact à l'échelle locale.

Crédit photo© [Union européenne](#)

Pour soutenir la « *création d'une sphère publique véritablement européenne* », la Commission européenne souhaite mettre en œuvre un [réseau](#) d'élus locaux en charge de communiquer, au niveau local, sur les questions européennes. Pour « *réduire la distance entre institutions européennes et citoyens* », les représentants des autorités locales participantes disposeront [d'outils](#) de communication. Les élus intéressés sont invités à [s'inscrire](#) dès à présent.

RUBRIQUE DE RATTACHEMENT : UE

LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE PREND LA PRÉSIDENTIE TOURNANTE DU CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE



La Présidence tchèque du Conseil de l'UE démarre au 1er juillet 2022 pour une période de six mois, dans un contexte marqué par la guerre en Ukraine.

Crédit photo© [Adam Gorka Pixabay CC](#)

La présidence de la France de l'Union européenne (PFUE) a pris fin le 30 juin, et c'est [la République tchèque](#) qui, pour la seconde fois depuis son adhésion à l'Union Européenne, prend le relais à compter du 1er juillet 2022. Si en 2009, elle avait eu à gérer la crise financière et économique qui touchait l'Europe, elle doit faire face pour nouvelle présidence aux conséquences de l'invasion russe de l'Ukraine. La Présidence tchèque a adapté en conséquence son plan d'action pour les six mois à venir et a d'ores et déjà indiqué que le soutien à l'Ukraine constituerait une priorité absolue, notamment pour le soutien à la reconstruction du pays. Parmi les autres [priorités de la nouvelle présidence](#), le Premier ministre tchèque, Petr Fiala, a mentionné la gestion de la crise des réfugiés, la sécurité énergétique, le renforcement de la défense européenne ou encore la sécurité du cyberspace. La résilience stratégique de l'économie européenne mais aussi la résilience des institutions démocratiques figurent également parmi les domaines d'action prioritaires.

L'EUROPE AU SERVICE DE VOS PROJETS



Vous cherchez un financement en matière de culture, de créativité et d'audiovisuel ?

Un appel à propositions a été publié dans le cadre du volet transsectoriel du programme Europe créative. Retrouvez-le sur le site [l'Europe s'engage en région Auvergne-Rhône-Alpes](#) ainsi que tous les appels à propositions en cours et consultations publiques de la Commission européenne.

LE SAVIEZ-VOUS ?



Crédit photo © Janelle – Flickr CC

RUBRIQUE DE RATTACHEMENT : UE

LE CERTIFICAT COVID PROLONGÉ JUSQU'AU 30 JUIN 2023

Le Conseil et le Parlement européen se sont mis d'accord, le 13 juin, sur la prolongation du règlement établissant le certificat Covid qui initialement devait expirer le 30 juin 2022.

[La prolongation du règlement](#) permettra aux voyageurs de l'UE ainsi qu'à ceux des pays tiers connectés au système de continuer à utiliser leur certificat Covid numérique de l'UE pour voyager au sein de l'Union dans les États membres où ces certificats sont requis. Certaines modifications ont été introduites au [règlement initial](#) comme par exemple l'éligibilité des tests antigéniques. La Commission devra présenter d'ici la fin de l'année un rapport détaillé qui pourra permettre, le cas échéant, en fonction de la situation sanitaire, d'abroger le règlement.

RUBRIQUE DE RATTACHEMENT : UE

PENSEZ À VOUS INSCRIRE AUX SEMAINES THÉMATIQUES DE LA RENTRÉE

Les mois de septembre et octobre sont en effet propices à l'organisation de plusieurs semaines européennes, avec parfois la possibilité de labelliser des événements locaux.

Tel est le cas par exemple de la [semaine européenne de la mobilité](#) (16-22 septembre) ou encore de [celle de l'énergie durable](#) (26-30 septembre). A signaler également en parallèle de cette dernière [la semaine consacrée au développement durable](#) connectée aux 17 objectifs de développement durable 2030. Quant aux [journées européennes de la recherche et de l'innovation](#), elles auront lieu les 28 et 29 septembre. La plupart de ces manifestations seront accessibles en ligne. Enfin, la vingtième édition de la [semaine européenne des Régions et des Villes](#) aura lieu du 10 au 13 octobre en format hybride. Cette année, la Région Auvergne-Rhône-Alpes y participera dans le cadre d'un consortium portant sur les besoins en compétences en matière d'hydrogène. Les inscriptions seront ouvertes à partir du 31 août.

DICO DE L'EUROPE



VASCO ALVES CORDEIRO

Le 29 juin, le Comité européen des Régions a élu, pour deux ans et demi, le Portugais Vasco Alves Cordeiro (PES), comme nouveau président.

Il remplace Apóstolos Tzitzikóstas, gouverneur de Macédoine centrale en Grèce, désigné premier vice-président. Pour mémoire, les missions du président du Comité des Régions sont liées au renforcement de la démocratie, à la défense de la politique de cohésion et à la réalisation du Pacte vert de l'UE. Dès son élection, le nouveau président a, en outre, évoqué la Conférence sur l'avenir de l'Europe, qualifiée de défi majeur.



Pour consultez les [anciens numéros](#), rendez-vous sur le site de « L'Europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes » :

www.europe-en-auvergnerhonealpes.eu

**Délégation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
62, rue du Trône - B-1050 Bruxelles**

Tél. (ligne française) +33 (0) 4 26 73 61 02

Tél. (ligne belge) +32 (0) 2 282 00 20

[Écrire à la délégation](#)